

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles
de la gendarmerie nationale

Décision n° 5034 du 1^{er} février 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du commandement des écoles de la gendarmerie nationale

NOR : INTJ2103008S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 52634 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032376S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} mars 2021 :

Doerr	Christophe	NIGEND : 166 617
Cabelguen	Anthony	NIGEND : 156 293

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2021 :

Carteret	Franck	NIGEND : 154 261
Fossé	Didier	NIGEND : 125 313

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2021 :

Chevanne	Hélène	NIGEND : 233 302
Deveuve	Yann	NIGEND : 233 083
Vanini	Stephen	NIGEND : 185 350

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2021 :

Delliaux	Audrey	NIGEND : 198 632
-----------------	--------	------------------

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} février 2021.

Le général de corps d'armée,
commandant des écoles de la gendarmerie nationale,
T. Morterol